



Le 20 août 2020

Bonjour

L'Assemblée Générale de notre association s'est tenue le mercredi 29 juillet au siège social. Le bureau a été reconduit et Brigitte Briard a été réélue présidente. Vous pouvez [télécharger le compte rendu](#)

Comme sur le site, les liens sont en **gras et rouge**

Voici quelques nouvelles qui nous ont semblé pouvoir vous intéresser :



Risquons-nous un blackout en France comme au [Sri Lanka le 17 août](#) ou en [Californie le 14 août 2020](#)? Ces 2 pays ont misé fortement sur les centrales éoliennes et n'ont pas réussi à fournir suffisamment d'électricité. [Lire à ce sujet l'article](#) : « Électricité : un blackout comme dans les années 1970 ? »

Il est vrai qu'en France il y a des centrales nucléaires. Mais cette année la France a dû importer de l'électricité en provenance d'Allemagne

qui pallie le manque de vent grâce à ses centrales à lignite. Le 7 août 2020 à 18h, alors que la barre des 40°C a été localement dépassée sur une partie du pays, les 8000 éoliennes ont fourni 690 MW, soit 1% de la consommation nationale d'électricité qui s'est élevée à cet instant à 47.781 MW. [Ce jour-là RTE](#) a importé jusqu'à 2 722 MW. Les émissions de CO₂ par KW produit sont de 50g alors qu'en Allemagne c'est 400g.



Le Pacte vert de l'Union européenne (UE) sur l'énergie (aussi baptisé Green Deal) veut imposer aux États membres de l'UE une réduction drastique des émissions de CO₂ d'ici 2030. Mais il est en contradiction avec les traités [souscrits par les États membres](#).

Santé et éoliennes :

- Echauffour (Aisne) : Selon Philippe Toussaint, président des Vieilles maisons françaises, «Echauffour est l'archétype du [scandale environnemental](#) » « ***Nous vivons un enfer : il est régulièrement impossible de dormir la nuit et de rester à l'extérieur la journée*** » dit Fabien Ferreri dans un courriel du 4 juillet.
- **Le problème silencieux / infrasons, facteurs de maladie complètement sous-estimés** : lire la [traduction d'une étude allemande](#) sur les dangers des infrasons publiée le 26 juillet 2020.
- Enquête sur les [atteintes à la santé des résidents](#) par l'exploitation d'éoliennes en Allemagne
- **Message de Sioux Berger** : Je me permets de vous solliciter, car j'essaie d'aider et de nous aider grâce à une association qui s'est organisée **autour de la santé et de l'éolien**. Ils sont situés dans l'Aisne, le département aux 500 éoliennes, **et c'est aussi là où j'ai réuni le plus de témoignages de malades**. Cette association entame un recours en justice uniquement sur la santé. Elle a besoin de nombreux adhérents pour que l'action soit crédible. L'avocat est maître Di Vizio, (celui du mediator. est spécialisé dans les problèmes de santé. [Voir la vidéo ou à 21 mn 53 s](#) : Me di Vizio parle du dossier en cours sur les éoliennes et la santé, affaire suivie par l'association "SOS Danger Eolien") **Si cette association gagne, l'action va nous servir à tous car nous aurons prouvé qu'il y a des victimes et qu'il ne faut surtout pas en implanter plus !** Télécharger leur [Bulletin d'adhésion](#) ou valerie.bernardeau@yahoo.fr ou 06 89 09 98 99

Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement Collectif contre la prolifération de l'industrie éolienne dans nos territoires ruraux : **Quelques échos encourageants** dans les médias régionaux et nationaux. Depuis des années des promoteurs défilent dans nos villages du grand biterrois pour tenter d'y installer leurs « machines à sous » : **de gros profits en perspective pour ces industriels mais une catastrophe écologique, patrimoniale, touristique et sociale pour notre environnement**. Mobilisons-nous pour être nombreux au rassemblement organisé l'association Sauvegarde du paysage des 7 collines, **le vendredi 21 août à 19h à Puissalicon**

Sondage du figaro du 29 juillet 2020 : 68,77% de 74 101 votants ne veulent pas continuer à développer l'éolien

Paris, le 24 juillet 2020 – Le Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique (**Cérémé**) est né de la nécessité ressentie par un groupe de citoyens bénévoles de susciter un débat ouvert, objectif et dépassionné sur le choix du mix énergétique en France. Téléchargez la **lettre ouverte publiée le 26 juillet** dans Le Figaro demandant un débat citoyen sur l'éolien

VOTRE AVIS

Faut-il continuer à développer l'éolien ?

Publié le 29 juillet 2020 à 11:22



les populations de **chauves-souris françaises en déclin**

Extrait : Malgré ces variations entre espèces, le constat général est sans appel : « **Globalement les espèces suivies sont majoritairement en déclin !** » déclare la chercheuse. Les causes ?

D'une part **les collisions avec les pales d'éoliennes** qui concernent principalement les espèces migratrices volant plus haut que les autres. Parmi elles, les deux plus touchées : la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius. Un fait confirmé par les données de suivis de mortalité éoliens. C'est ainsi que la Noctule commune, identifiée en catégorie "Quasi menacée" lors de la précédente évaluation, est désormais classée "Vulnérable". L'indicateur guide aussi le **Plan National d'Action** (2016-2025) en faveur des chauves-souris piloté par le ministère, où on peut lire page 49 : *Diminuer les impacts des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris par l'amélioration de la prise en compte des chauves-souris dans le cadre des projets éoliens et par la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts.*

Espérons que les préfets connaissent de PNA !

Les éoliennes réduisent les zones de chasse des oiseaux et des chauves-souris, bien au-delà de leur emprise au sol. Cette considération conduit à **prôner l'exclusion de l'éolien et du photovoltaïque** dans les zones Natura 2000 et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Les rapaces : bilan 2014 -2018 des populations nicheuses de France : Par ailleurs, de nouveaux Plans nationaux d'actions (PNA) ont récemment vu le jour ou sont en cours de rédaction grâce à l'analyse de ces suivis. En effet, une étude sur la population de Vautours moines des Grands-Causse a démarré pour déterminer les facteurs influant la dynamique de cette population. **Un Plan national d'actions (2020-2029)** portant sur les aigles pêcheurs est en cours pour assurer la conservation des populations nicheuses actuelles et futures, préserver leurs habitats et enrayer les causes de mortalité. **L'impact des parcs éolien sur la population fragile de Faucon crécerellette est à l'origine de la rédaction d'un nouveau PNA.**

Dans l'arrêté préfectoral du Cantal qui rejette la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien sur la commune d'Allanche, on peut lire en autre considération: « **Considérant que le Milan royal, espèce protégée, classée vulnérable sur la liste rouge régionale de l'Avifaune nicheuse d'Auvergne, inscrite à l'annexe I de la directive européenne « oiseaux », fait l'objet d'un Plan National d'Actions en vue de sa conservation...** » lire **l'arrêté complet**

Connaissez-Vous la Géothermie ?

L'Association « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel » (VPPN) organise les 11 et 12 septembre 2020 des rencontres sur la géothermie de surface.

Si cela vous intéresse, télécharger **l'invitation** et/ou **le préprogramme**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis



Collectif pour la Protection des Paysages
et de la Biodiversité 34-12
Et
Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel

Vous pouvez télécharger

- Un **triptyque de la FED** qui résume les principales raisons qui conduisent à refuser les éoliennes Il s'agit d'un triptyque format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement
- Les **powerpoints de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes**
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur **la mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le **site** <http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html>



Merci de nous adresser de nouveaux

adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- **maître IZEMBARD** au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Souceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservez nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la Luzette est catastrophique pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis



Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)